

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20221005-2022_094_BC_11-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_094_BC_11
*Validation du plan de financement
modifié pour les travaux de
sécurisation et de protection des
ouvrages à l'embouchure des ravines
Grand et Petit Etang sur la Commune
de Saint- Leu (digues, épis en mer,
cordon dunaire)*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise
DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard
MONIER

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

Nombre de votants : 15

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à Mme Roxanne PAUSE-
DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard
MONIER - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Emmanuel
SERAPHIN - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/10/2022

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20221005-2022_094_BC_11-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_094_BC_11 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE PROTECTION DES OUVRAGES À L'EMBOUCHURE DES RAVINES GRAND ET PETIT ETANG SUR LA COMMUNE DE SAINT- LEU (DIGUES, ÉPIS EN MER, CORDON DUNAIRE)

Le Président de séance expose :

Contexte :

L'embouchure des ravines Grand Étang et Petit Étang se trouve dans le centre-ville de Saint-Leu, en bordure du port de plaisance.

Les ouvrages de protection et d'endiguements présents à cette embouchure présentent des désordres importants nécessitant des travaux de confortement.

Ces opérations comprendront au préalable un curage du cordon dunaire au droit de l'embouchure.

Les travaux envisagés consisteront donc à :

- Désensabler une partie de l'embouchure de la Ravine sur environ 3000 m² ; les sédiments retirés seront remis en place dans des zones en érosion, situées sur la Commune de Saint-Leu ;
- Restructurer les enrochements libres de la berge en rive droite ;
- Conforter le mur moellon et sa semelle en rive gauche par des enrochements libres ;
- Restructurer l'épi rocheux maritime présent dans le prolongement de la rive gauche.

Les ouvrages de protection de cette ravine font partie du système d'endiguement de classe C de la Ravine Grand et Petit Étang.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la compétence GEMAPI du TCO, tant sur le volet inondation par débordement de cours d'eau, que sur le volet de défense contre la mer et gestion du trait de côte via la stratégie locale.

Taux de subvention :

La demande initiale validée lors de l'appel à projet des services de l'État concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) prévoyait une participation de 80% de l'État et 20% du budget GEMAPI du TCO. Ce montage a fait l'objet d'une délibération du Bureau Communautaire du 2 mai 2022 (Délibération N°2022_032_BC_1).

Le TCO a été lauréat de cet appel à projet le 25 juillet 2022. Le taux de financement finalement accordé au TCO s'élève à 50 % au lieu des 80 % initialement demandés.

Ces ajustements nécessitent la validation d'un nouveau plan de financement.

Montant prévisionnel des dépenses et plan de financement :

Coût total prévisionnel HT : 600 k€ HT, décomposé comme suit :

- Études techniques et réglementaires, et acquisition de données préalables : 50 k€ HT
- Réalisation des travaux : estimés à 550 k€ HT

Origines	Demande initiale		Financement accordé	
	Montant (en €)	% sur le coût prévisionnel HT	Montant (en €)	% sur le coût prévisionnel HT
1 - AIDES PUBLIQUES				
Crédits européens (Feder)				
Office Français de la Biodiversité (OFB)				
Conseil régional				
Conseil départemental				
État – DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	480 000 € HT	80 %	300 000 € HT	50 %
État – autres subventions				
Total AIDES PUBLIQUES	480 000 € HT	80 %	300 000 € HT	50 %
2 - AUTOFINANCEMENT				
Emprunts				
Ressources propres				
Total AUTOFINANCEMENT	120 000 € HT	20 %	300 000 € HT	50 %
Total général (1 + 2) HT	600 000 € HT	100 %	600 000 € HT	100 %

Planning prévisionnel :

Planning prévisionnel initial :

- Acquisition des données géotechniques et topographiques : Avril/Mai 2022
- Études de définition des travaux : Avril à Juillet 2022
- Dépôt des dossiers réglementaires (demande AOT DPM) : fin Juillet 2022
- Réalisation des travaux : Septembre à Novembre 2022

Planning prévisionnel modifié :

- Acquisition des données géotechniques : Juin/juillet 2022
- Acquisition des données topographiques : Octobre 2022
- Études de définition des travaux : Septembre à Mars 2023
- Dépôt des dossiers réglementaires (demande AOT DPM) : 1^{er} semestre 2023
- Réalisation des travaux : 2nd semestre 2023

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/09/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 08/09/2022.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le



ID : 974-249740101-20221005-2022_094_BC_11-DE

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le plan de financement définitif des travaux de sécurisation et de protection des ouvrages situés à l'embouchure des ravines Grand Étang et Petit Étang sur la commune de Saint-Leu (digues, épis en mer, cordon dunaire) ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget annexe GEMAPI ;**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président